

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 8 mars 2022

Délibération  
n°20-2022  
Point 4.7.2

### Point 4.7.2 de l'ordre du jour Remboursement des tests PCR hors Europe

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Certains pays hors Europe demandent des tests PCR en supplément du carnet vaccinal.

Le Comité de Direction de l'EM Strasbourg a validé la prise en charge des frais liés aux tests PCR pour les étudiants vaccinés ayant à se déplacer hors Europe dans le cadre de leur cursus pédagogique.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont validé la prise en charge des frais liés aux tests PCR réalisés par les étudiants de l'EM Strasbourg pour un déplacement d'ordre pédagogique hors Europe à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la prise en charge des frais liés aux tests PCR réalisés par les étudiants de l'EM Strasbourg pour un déplacement d'ordre pédagogique hors Europe.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	3

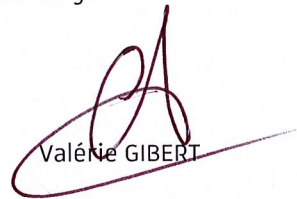
#### Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 mars 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT